



## Comment et pourquoi le pacte enseignant est devenu un casus belli entre les syndicats et le gouvernement

Le dispositif, qui prévoit une rémunération additionnelle pour les enseignants qui accepteraient des missions supplémentaires, provoque l'ire des organisations professionnelles, selon lesquels il viserait à répondre à une « commande politique » plutôt qu'aux « réalités du terrain ». A l'automne 2022, alors que s'ouvraient les concertations salariales avec les syndicats enseignants, le ministère de l'éducation nationale mettait en avant plusieurs milliards d'euros de « hausse historique » destinés, notamment, à réaliser la promesse d'une revalorisation tout aussi exceptionnelle. Début janvier, à la veille de dévoiler ses premiers scénarios chiffrés, l'entourage du ministre Pap Ndiaye évoquait des propositions n'apportant « que du positif ». Début mars, pourtant, après plus d'une cinquantaine d'heures de discussions, les organisations représentatives, même les plus modérées, ont pris la rare décision de toutes quitter ce qui devait être l'avant-dernière réunion.

Initialement prévue pour la mi-mars, l'annonce des contours effectifs du pacte a été repoussée à la mi-avril. Six mois d'échanges n'ont pas permis de dépasser les divergences. Et c'est sur l'une des promesses phares d'Emmanuel Macron que les discussions achoppent : le « pacte enseignant ».

Par ce dispositif, le gouvernement entend proposer aux enseignants qui accepteraient des missions supplémentaires une rémunération additionnelle, qui viendrait s'ajouter à la revalorisation inconditionnelle, dite « socle ». Certaines de ces missions sont « déjà effectuées par les enseignants » et seront « mieux reconnues », a plusieurs fois répété le ministre Pap Ndiaye, pour tenter de désamorcer les critiques sur l'alourdissement de la charge de travail.

Mais le pacte tel qu'il a pris corps dans les propositions du gouvernement s'est mué en casus belli pour les syndicats, dont toutes les craintes ont été confirmées par les scénarios présentés – le ministère assure que « tout n'est pas encore figé »

Le ministère présente le pacte comme un moyen, entre autres, de « tenir compte de l'évolution des métiers » et de « valoriser davantage l'exercice de missions complémentaires aux obligations de service ». Remplacement de courte durée – à nouveau érigé récemment en priorité par Emmanuel Macron –, soutien en 6<sup>e</sup>, participation au dispositif « Devoirs faits », à des projets dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR)... La rue de Grenelle a finalement opéré une sélection qui comprend beaucoup de missions nouvelles et exclut, de fait, des tâches déjà effectuées que les syndicats voudraient voir revalorisées ou tout simplement rémunérées. « Il n'y a rien sur le travail induit par l'inclusion des enfants en situation de handicap ni sur la revalorisation des indemnités de professeurs principaux », souligne par exemple Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT.

Alors que, de l'aveu même des chefs d'établissement, nombre d'enseignants effectuent aujourd'hui des missions pour lesquels ils ne sont pas rémunérés ou pas assez, nombre d'entre eux pourraient ainsi être exclus du pacte. Non sans créer des incohérences : « Un enseignant qui fera un projet avec sa classe ne touchera rien quand un autre qui en montera un dans le cadre du CNR pourra être payé dans le cadre du pacte ? », s'interroge par exemple Sophie Vénétiay, du SNES-FSU.

Le ministère n'a, en outre, pas opté pour un dispositif « à la carte », rémunérant des enseignants volontaires pour les missions de leur choix. Le pacte comprend bien un « panel de missions » mais impliquerait un engagement d'une durée minimale sur celles définies comme prioritaires par la rue de Grenelle – l'intervention en 6<sup>e</sup> pour ceux du primaire, et le remplacement et la participation à « Devoirs faits » pour ceux du secondaire.

« On ne revalorise pas ce qui est déjà fait et on contraint à faire plus, il ne peut en découler qu'un alourdissement de la charge de travail », résume Sophie Vénétiay. Une ligne rouge pour les organisations syndicales, alors que les mois de négociations ont été jalonnés par des publications des services du ministère attestant du sentiment de « surcharge » d'une majorité d'enseignants.

Le fonctionnement du pacte est d'autant plus rédhibitoire qu'il ouvre la voie à un creusement des inégalités de rémunérations, à commencer par les écarts entre les hommes et les femmes. Ces derniers, bien que minoritaires dans la profession, effectuent déjà plus d'heures supplémentaires et prennent en charge davantage de missions annexes, pour lesquelles ils perçoivent une rémunération plus élevée que leurs collègues féminines.





Tous les niveaux ne sont, en outre, pas logés à la même enseigne. « Très peu de missions proposées concernent le premier degré, où les salaires sont déjà plus faibles que dans le second degré en raison de l'inexistence des heures supplémentaires », souligne Guislaine David, porte-parole du SNUipp-FSU. Jérôme Fournier, du SE-UNSA, constate, lui, que, même pour le second degré, l'essentiel des missions concerne le collègue et laisse peu de possibilités aux professeurs de lycée, en dehors des remplacements.

Autant d'éléments qui alimentent le procès d'un pacte destiné à répondre à une « commande politique » plutôt qu'aux « réalités du terrain ». La critique est d'autant plus vive que le pacte repose sur l'autonomie des établissements et le pouvoir de leurs directeurs, chargés de l'attribution des missions et du « suivi » de leur réalisation, dans la droite ligne des changements que veut insuffler Emmanuel Macron et qui se heurtent à l'opposition des personnels.

Le pacte, pour lequel 300 millions d'euros sont prévus en 2023, constitue aussi un chiffon rouge en raison des espoirs déçus sur la revalorisation inconditionnelle. Alors qu'approchent les conclusions ministérielles, les syndicats s'accordent à dire que, malgré les sommes engagées, l'enveloppe n'est pas à la hauteur du décrochage salarial de 30 % des dernières décennies, encore moins en période de forte inflation. Alors qu'ils réclament une loi pluriannuelle pour garantir que le rattrapage se poursuive les années suivantes, les prévisions du Sénat font état de budgets quasi stables pour le ministère de l'éducation nationale à partir de 2024. De quoi nourrir l'amère impression d'une occasion manquée.

